


MAIRIE de SAINT-CANNAT
 13760

Séance du 28 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	17
Représentés	11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, J. PRUNARET.

Absents excusés : P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, C. MARTIN, G. SORBA représenté par M. CUTILLO, A.L. FALQUERO représentée par M. GUILLET, C. POULIQUEN représenté par M. CATELIN, D. JARNIGON représenté par J. LEVI VALENSI, S. BOURAS représentée par B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO représentée par L. MAURIZIO, M.L. VOLAND représentée par D. CAMHI, C. FREMY représentée par D. BARBIER, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

N° 2022-054

Demande de subvention au titre de la Provence numérique

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône a créé un dispositif de financement pour aider les communes à s'équiper de services numériques performants, dénommé « Provence numérique », selon les 3 axes suivants

- Le rayonnement économique et culturel
- Favoriser l'éducation par le numérique
- Accompagner le déploiement de la loi n°2016-1321 « Pour une République numérique »

La municipalité de Saint Cannat souhaite solliciter une aide du Département pour les projets suivants :

Dossier	Objet	Cout prévisionnel €
1	Ecoles - 2 ordinateurs portables - 7 vidéoprojecteurs interactifs (remplacement d'appareils vieillissants)	1.788 11.954
2	Visioconférence - Système de visioconférence dans la salle du conseil	34.176
3	Information du public - Panneau d'affichage numérique devant la mairie	13.456,84
4	Logiciels métiers - Logiciel de gestion des salles - Logiciel de gestion de planning (RH) - Logiciel de gestion de l'école de musique	1.228 730 3.570
	Services municipaux - Police municipale : 1 ordinateur - Bibliothèque : 3 ordinateurs - Bureau municipal de l'emploi : 1 ordinateur (mis à disposition du public) - Services techniques : 4 ordinateurs	1.212,43 3.096,44 1.032,15 4.128,58
	TOTAL	76.373,54

Plan de financement

- Département	60%	45.824,12 €
- Autofinancement	40%	30.549,42 €

Planning de réalisation

Les acquisitions et mises en œuvre se feront fin 2022 et en 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter le Conseil départemental au titre du dispositif « Aide au développement de la Provence numérique » 2022, pour une subvention de 60% des coûts prévisionnels, pour un montant d'investissements de 76.373,54 € et une subvention de 45.824,12 €,
- De s'engager à respecter les conditions de financement du Département,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 30 SEP. 2022
Affiché le : 30 SEP. 2022

